

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Lajeunesse](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e247c837bb0566514da11877>

Date d'obtention : 2021-02-19 03:11:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est très important de déterminer l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue d'une situation afin de bien guider nos interventions. La trousse est l'élément sur lequel nous pouvons nous baser afin de s'assurer que l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes impliquées soit préservée.

Je retiens également que, bien que cela soit possible, une grande quantité des échanges en lien avec les échanges pornographiques ne sont pas malveillants, c'est-à-dire qu'ils ne mèneront pas à des poursuites judiciaires. La sensibilisation est priorisée afin de favoriser la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes impliquées.

Dernier élément que je retiens: il faut à tout prix éviter de consulter ou voir les images intimes des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'avais fait très peu d'intervention en lien avec les images intimes ou pornographiques. Par contre, avec la formation, je serai plus en mesure de questionner les élèves de façon efficace avec la grille d'évaluation. Celle-ci me permettra d'encadrer efficacement les jeunes en ne nuisant pas aux différents intervenants qui auraient à travailler sur le même dossier. Je saurai également à quel moment il sera nécessaire de faire intervenir le service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si je me retrouve avec une victime, je m'assurerai de rester positive, de lui montrer que je suis là pour l'aider et que nous ferons les étapes dans l'ordre. Je lui expliquerai toutes les étapes pour qu'elle soit au fait de la situation. Je vais également faire très attention de ne jamais me retrouver avec les images intimes sous les yeux.

Si je me retrouve avec un instigateur et que je doute que nous soyons en présence d'un acte malveillant, je saurai que la présence policière est nécessaire. Je ferai attention de ne pas poser de question. Confisquer l'appareil technologique est alors une priorité afin d'éviter la propagation du contenu pornographique.

De plus, chaque personne impliquée devra être interrogée de façon individuelle. Je devrai faire attention de ne pas réagir aux différentes réponses si celles-ci diffèrent des autres élèves.